

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 20 (1882)
Heft: 7

Artikel: Deux incendies à la fois
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-186903>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

le mieux en m'emplissant d'abord l'estomac pour nourrir le rhume et en allant subséquemment affamer la fièvre à l'écart.

En pareil cas, je fais rarement les choses à moitié. Je me mis donc à manger de bel appétit, après quoi je me rendis à mes affaires.

Chemin faisant, je rencontrai un quatrième ami intime; il me dit qu'il n'y avait rien au monde pour guérir un rhume comme un verre d'eau salée, bien chaude. J'avais peur de ne plus avoir la moindre place vacante dans mon estomac. A tout hasard, j'essayai d'avalier. Le résultat fut merveilleux. Je crus que j'allais rendre mon âme immortelle.

Je n'écris ces détails que pour le profit de ceux qui sont affligés d'un malaise pareil au mien; qu'ils se gardent de l'eau salée chaude. Ce peut être un bon traitement, mais c'est un traitement de chien.

Quand l'orage suscitait dans mes entrailles se fut calmé, ne rencontrant aucun autre bon Samaritain pour me donner un autre bon conseil, j'allai empruntant partout des mouchoirs de poche que je trempais comme au début de mon rhume. Survint une dame qui paraissait être très expérimentée dans le traitement des petites indispositions courantes. Elle me fit une décoction de mélasse, d'eau-forte, de thérebentine et d'autres drogues amalgamées, et me prescrivit d'en prendre un petit verre tous les quarts d'heure. Le premier quart d'heure fut suffisant. A peine le breuvage avalé, je me sentis entraîné hors de tous mes gonds, dans les bas fonds les plus horribles de la nature humaine.

Au bout de dix jours, j'étais en état d'essayer d'un autre traitement. Je pris encore quelques remèdes infaillibles, et, finalement, je fis retomber mon rhume du cerveau sur la poitrine. Je ne cessai de tousser. Ma voix descendit au-dessous de zéro... Mon état s'aggravait chaque jour. On me recommanda le *gin* pur. J'en pris. Puis le *gin* à la mélasse. J'en pris également. Puis le *gin* aux oignons, et je pris les trois breuvages mêlés. Je ne découvris aucun résultat appréciable. Ah! pardon, mon haleine commença à imiter le bourdonnement de la buse.

Je découvris qu'il fallait voyager pour me rétablir... Je partis donc pour d'autres parages où je me mis à chasser, à pêcher, à canoter; puis je soignais mon rhume toute la nuit. Par ce procédé, je réussis à obtenir un mieux satisfaisant. Mais mon indisposition continuait tout de même à empirer. C'est singulier.

Un *bain-au-drap* me fut recommandé. Je n'avais encore reculé devant aucun remède; il me sembla honteux, ridicule de commencer le recul devant celui-là. Donc, je résolus de prendre un *bain-au-drap*, quoique je n'eusse pas la moindre idée de ce que ça pouvait bien être.

Le bain me fut administré à minuit. Il gelait. J'avais la poitrine et le dos nus. On enroula autour de moi un drap trempé dans l'eau glacée. Maudit

drap! il semblait qu'il y en eût cinq cents mètres. On l'enroula, on l'enroula jusqu'au bout, jusqu'à ce que je fusse devenu parfaitement semblable à un énorme paquet de torchons.

Le *bain-au-drap*, ne m'ayant fait aucun bien, au contraire, je me rendis dans un établissement de bains, et, outre les bains de vapeur, je pris un tas de médecines les plus horribles qu'on ait jamais concoctionnées. On m'aurait bien guéri à la fin, on en était sûr; mais j'étais obligé de repartir. Rentré chez moi, j'aggravais encore mon malaise par toutes sortes d'imprudences. Quelques jours plus tard une parente me conseilla de boire, toutes les 24 heures, un quartaud de Whisky, et un voisin me conseilla juste la même absorption. Chacun me conseillant de boire un quartaud, ça me faisait deux quartauds à avaler. J'avalai. Je vis encore. Miracle!

C'est dans les meilleures intentions du monde, je le répète, que je soumetts ici aux personnes plus ou moins atteintes de consommation la liste bigarrée des traitements que j'ai suivis. Ils peuvent en tâter, si ça leur fait plaisir. Au cas où ils n'en guériraient pas, le pis qui puisse leur arriver, c'est d'en mourir.

On dit souvent, dans le langage familier, pour affirmer quelque chose et prouver qu'on le soutient avec une entière conviction, qu'on *en mettrait la main au feu*. Voici, d'après le *Courrier de Vaugelas*, l'origine de cette expression :

Jusqu'à Saint-Louis, on eut une manière bien digne du moyen-âge, de constater la vérité d'un fait dans les cas douteux. L'accusé était obligé de saisir avec la main droite une barre de fer rougie au feu, qu'il devait porter à une distance de neuf à douze pas, ou bien de plonger cette main dans un gantelet de fer qui sortait de la fournaise.

La main était ensuite enveloppée d'un linge sur lequel les juges apposaient leur sceau, et, s'il n'y avait pas de trace de brûlure lorsqu'on levait l'appareil, trois jours après, c'était un signe d'innocence : on était persuadé, dans ces siècles de barbarie, que Dieu devait toujours manifester par un miracle si quelqu'un n'était pas coupable, et l'absence de brûlure, en pareil cas, fournissait une preuve irrécusable.

En présence d'une telle pratique judiciaire, celui qui était sûr de l'existence d'un fait offrait naturellement, pour l'affirmer le plus énergiquement possible, de mettre la main au feu, persuadé que, disant la vérité, il ne pourrait souffrir à la main le moindre dommage. C'est évidemment de là qu'est venue l'expression métaphorique : *J'en mettrais la main au feu*, avec laquelle on sous-entend : s'il fallait en donner la preuve la plus éclatante.

Deux incendies à la fois.

On nous raconte qu'il y a une quinzaine d'années un grand incendie éclata à l'Isle. Aussitôt la petite cloche d'une commune voisine sonne à toute

volée, et la pompe est attelée de quatre vigoureux chevaux qui partent au galop. En sortant du village, et par une coïncidence malheureuse, de petites flammes apparaissent sur la toiture d'une ferme située à peu de distance de la route. Le propriétaire accourt, effrayé, au-devant de la pompe, en criant : Arrêtez! arrêtez! le feu est chez moi!...

Le capitaine des pompiers fait arrêter, regarde et voit en effet les flammes qui commencent à percer près du faite, mais celles-ci lui paraissent si peu importantes, comparées à l'immense lueur qui se montre au loin, qu'il dit au conducteur : *Al-lein adé lè; no verreïn ceïn en revegneïnt.* « Allons toujours là-bas, nous verrons ça en revenant. » Et la pompe de continuer sa course.

Dou pindzons que n'ont pas pu être déplioumâ.

Janôt à Frique et Sami à Dingue n'étaient pas dâi crouïo gaillâ ni l'on, ni l'autro; mâ l'étaient ti dou tétus què dâi bourisquo, et po n'a foutaise dè rein dâo tot, l'ont trovâ moïan dé risquâ dè sè férè on procès. L'étais tot bounameint rappoo à n'on drâi dè passadzo su on tsamp, que ceïn sè poivè arreindzi à l'amiablia bin mî què pè lè z'avocats; mâ que volliâi-vo! quand on a la téta prés dâo bounet et qu'on sè crâi avâi ti lè drâi, on ne bastè pas tant châ, et on amérâi mi sè vairè émelluâ què dè recoulâ d'on revire-pî.

S'ont don z'u consurtâ pè Lozena, et l'ont profitâ d'on deçando, dzo dè martsi, po pas que sâi de d'allâ espret. Janôt, que s'étais mé dématenâ què Sami, s'èin va trovâ on avocat que restâvè pè contrè la tserrâire dè Bor. L'avocat, que lo cognes-sâi on pou et que savâi que y'avâi à preteindre, l'âi fâ : « L'affère est bouna, m'èin tserdzo; » et Janôt, tot conteint, s'èin va.

Onna demi-hâoretta après, vouaiquie qu'on vint onco tapâ à la porta dè l'avocat : Stu coup, c'étais Sami que vegnâi assebin po consurtâ. Ma fâi l'avocat l'âi fâ : « Su bin fâtsi, mâ su tant accouâiti ora que ne pu pas m'occupâ dé ceïn; mâ vo faut allâ tsi mon collègue que restè d'âo coté dè la maison dè vela, qué vâo prâo fèrè l'affèrè, et se vo volliâi, mè vé vo bailli on petit mot dè beliet ?

— Eh bin, se vo z'avâi la bontâ, se lâi fâ Sami, mè farâi bin pliési....

Quand Sami a lo beliet, s'èin va bâirè quartetta dévant d'allâ tsi l'autro, et sè peinsâvè que l'étais tot parâi bin tiurieux qu'on avocat reinvoyâi dinsè 'na bouna pratiqua, kâ Sami étâi solido, et coumeint sè démaufiâvè on bocon dè ceïn, ye sè dit : Baque ! n'é pas fauta dè sa letra po allâ consurtâ, vu prâo derè mé-mémo ceïn que vu; faut que vâyo ceïn que l'a écrit !

Adon Sami déliettè la letra po la liairè, et que vâi-te?... que l'avocat écrisâi à l'autro que lâi étâi venu dou pindzons lo matin, que l'èin gardâvè ion por li et que lâi envouyivè l'autro, et que coumeint l'étaient tot bons, sè faillâi pas tant pressâ, mâ lè

déplioumâ à l'âo z'èse. Ma fâi, quand Sami vâi ceïn, ye sè dit : Harte-lâ, me n'amî l'avocat, ah ! l'est dinsè ! eh bin, ne vairein.

Adon ye tracè âo café Vaudois, iô trâovè Janôt, et lâi dit :

— As-tou étâ consurtâ pè Bor ?

— Ceïn mè regardè, se repond Janôt, tot refrognu.

— Ceïn tè regardè ! lo sé prâo, et bin tai !

Sami lâi teind la letra, et quand Janôt a fini dè liairè, sè met à rolhi sur la trablia et à derè : Eh ! pétaquin, va ! Sami lâi fâ :

— Eh bin ! qu'èin peinsè-tou ?

— Mè peïnsò, se repond Janôt, què devant dè mè laissi déplioumâ pè cliiâo gaillâ, y'améré mi l'âo rontrè l'etsena.

— L'est bin ceïn que mè peïnsò assebin, se dit Sami; et lè dou citoyiens, furieux dè sè vairè traitâ dinsè pè lè z'avocats, ont coumeinci pè sè trovâ d'accò po ein derè pi què peindrè, ont continuâ pè demandâ demi-pot, et ont fini pè s'arreindzi lo mi dâo mondo et per être bons amis, se bin que font appliâ einseimblio oreindrâi.

L'ÉPINGLE ET L'AIGUILLE

— Pour toi la vie est sans douceur,
Dit, un jour, l'Épingle à l'Aiguille ;
Dès l'aube vouée au labeur,
Jusqu'au soir tu cours, pauvre fille !
Sans t'arrêter un seul moment,
Tu vas, tu viens, toujours pressée,
Et de glaner un compliment
Tu n'as pas même la pensée.
Il te faut grimper l'escalier
De la mansarde solitaire,
T'emprisonner dans l'atelier
Et tu souris à l'ouvrière.

Docile, où sa main te conduit,
Tu fais, dans la soie ou la laine,
A petits pas, naitre sans bruit
Simple robe ou manteau de reine !
Et tant de mille points semés,
Le jour, la nuit, quoi que tu fasses,
Sitôt ouverts, sitôt fermés,
De toi ne gardent nulles traées !

Tu disparais. Qui prends souci
De ton obscure destinée ?
Qui songe à te dire : Merci !
Lorsque ton œuvre est terminée ?

Moi, me riant de tes efforts,
D'aimables loisirs je dispose,
Quand tu veilles, souvent je dors
Dans quelque pli de satin rose...

Et lorsqu'en un mol abandon,
Au caprice il faut me complaire,
Sans me fatiguer, — c'est si bon ! —
Doucement je me laisse faire.

Au réveil, quelque fin minois
Me lance une œillade coquette,
Et l'on m'apprend... du bout des doigts,
Maints secrets, — me sachant discrète...